

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-061

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022

Sommaire

03_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier /

03-2022-05-02-00001 - Extrait de l'arrêté préfectoral n°916/2022 du 2 mai 2022 de composition de la commission de médiation DALO du département de l'Allier (3 pages)

Page 3

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-05-02-00001

Extrait de l'arrêté préfectoral n°916/2022 du 2
mai 2022 de composition de la commission de
médiation DALO du département de l'Allier

Extrait de l'arrêté préfectoral n°916/2022 du 2 mai 2022 de composition de la commission de médiation DALO du département de l'Allier

Article 1^{er} : sont nommés membres de la commission départementale de médiation dans le département de l'Allier :

1 – Trois représentants de l'État désignés par la préfète :

Titulaire : Madame Elisabeth ROUFFET, cheffe du pôle sécurité et relations avec les usagers à la sous-préfecture de Vichy

Suppléantes : Madame Véronique LAFAYE, cheffe du pôle sécurité et animation des politiques publiques à la sous-préfecture de Montluçon

Mme Edith DELPLANQUE, agent en charge du logement à la sous-préfecture de Montluçon

Mme Sylvie BIGNON, agent en charge du logement à la sous-préfecture de Vichy

Titulaire : Madame Valérie VILLAGOS agent au service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier

Suppléant : Madame Corinne SOUMANN agent au service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier

Titulaire : : Monsieur Thierry GHEERAERT, chef de service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables à la direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations de l'Allier

Suppléante : Madame Anne-Marie PASSIRANI, service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier

2 – Trois représentants des collectivités territoriales :

a) Un représentant du département désigné par le Président du conseil départemental :

Titulaire : Madame Annie CORNE, conseillère départementale

Suppléante : Madame Nicole TABUTIN, conseillère départementale

b) Deux représentants des communes désignés par l'association des maires et des présidents de communautés du département de l'Allier :

Titulaire : Monsieur Noël PRUGNAUD, maire de Gennetines

Suppléant : Monsieur Daniel MARCHAND, maire de Thiel-sur-Acolin

Titulaire : Madame Dominique LEGRAND, adjointe au maire de Moulins

Suppléante : Madame Aline MAURICE, conseillère municipale, mairie d'Yzeure

3 – Trois représentants des organismes bailleurs :

a) Un représentant des organismes HLM ou des SEM, désigné par la préfète :

Titulaire : Madame Maud MOULIN, responsable commerciale et relation clients, EVOLEA

Suppléants : Madame Aurore DENIZOT, responsable gestion locative, Allier-habitat

Monsieur Frédéric GHESTEM, directeur des territoires, Allier-habitat

b) Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative ou de gestion locative sociale, désigné par la préfète :

Titulaire : Monsieur CATTEAU Hervé, directeur départemental SOLIHA

Suppléant : Monsieur COLOMB Benoit, responsable administratif et financier SOLIHA

c) Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale, désigné par la préfète :

Titulaire : Madame DE RANGO Nathalie, association Viltais

Suppléant : Monsieur GUIEZE Fabien, association Viltais

4 – Trois représentants des associations d'insertion et des associations de locataires dont :

a) Un représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département, affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation, désigné par la préfète :

Titulaire : Madame MILLIEN Nicole, représentant l'Union Départementale du Logement de l'Allier (CGL)

Suppléants : Madame LAMALLE Anne Marie, représentante de l'Union Départementale du Logement de l'Allier (CGL)

b) Deux représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, désignés par la préfète :

Titulaire : Monsieur CARON Cyrille, directeur des dispositifs COALLIA unité territoriale de l'Allier

Suppléante : Monsieur BENNE Jérémie, Coordinateur des dispositifs COALLIA UT ALLIER

Titulaire : Madame BESSON Delphine, représentant l'association Partage et Travail

Suppléant : Madame POINT Estelle, représentant l'association Partage et Travail

5 – Trois représentants des associations de défense et des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département, désignés par la préfète et désignés par les instances de concertation :

a) Deux représentants des associations de défense et des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département, désignés par la préfète :

Titulaire : Madame DENEUF Florence, directrice des dispositifs ANEF 63 dans l'Allier

Suppléants : Monsieur BOUMJAHAD Fayçal, assistant social à l'ANEF 63 de l'Allier

Titulaire : Monsieur Frédéric COTTIN, délégué départemental du Secours Catholique

Suppléantes : Madame Roselyne POUPELIN, bénévole au Secours Catholique, responsable des aides, secours et accompagnement des personnes au niveau départemental

Madame Hélène HAENEN, vice-présidente départementale du Secours Catholique de l'Allier

b) un représentant désigné par les instances de concertation mentionnée à l'article L.115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Titulaire : Monsieur Philippe DENIS, représentant l'association Viltais

Suppléant : Monsieur Bernard BONILLO, représentant l'association Viltais

6 – Personnalité qualifiée assurant la présidence, désignée par la préfète :

Monsieur Patrick RANDOUYER, ancien directeur de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Allier

7 – Le SIAO

Le SIAO dispose d'une voix consultative au sein de la commission de médiation

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 204/2021 du 26 janvier 2021, portant création de la commission départementale de médiation, est abrogé.

Article 3 : Le secrétariat de la commission de médiation est assuré par la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le secrétaire générale de la préfecture de l'Allier et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 2 mai 2022

La préfète

SIGNÉ

Valérie HATSCH